

Concours décorations de Noël 2023

Critères de jugement et de notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- ✓ Qualité de l'agencement et effet d'ensemble des illuminations et décorations
- ✓ Sens artistique : l'harmonie entre les illuminations et les décorations, la créativité et l'originalité des décors
- ✓ Valorisation des décorations de jour non lumineuses
- ✓ Respect de l'environnement par l'utilisation de technologies permettant de concilier illumination et développement durable (LED, énergie solaire...)

Résultats

Les résultats du concours seront annoncés le 5 Janvier 2024.

La Ville de LIVRONSUR DROME attribuera 3 prix pour chaque catégorie avec une remise des récompenses organisée en Mairie. Le jury se réserve le droit d'attribuer 1 ou 2 « coups de cœur ».

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de LIVRONSUR DROME organise un concours d'illuminations et décorations de Noël.

Ce dernier a pour but de donner aux rues, aux quartiers, aux hameaux Livronnais, une ambiance festive et chaleureuse.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Livronnais dans la décoration de leurs façade et jardin.

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

1^{ère}

Maison avec jardin

2^{ème}

Entrée de maison ou façade décorée

3^{ème}

Balcon et/ou terrasses

Bulletin d'inscription au concours de décorations organisé par la Mairie de Livron-sur-Drôme

Nom : Prénom :

Adresse précise (pour la visite du jury) :

Contact (téléphone et mail) :

☐ En acceptant de participer au concours de décorations 2023, je m'engage à respecter le règlement (dont la diffusion des images).

Catégorie dans laquelle je m'inscris :

- ☐ 1^{ère} : Maison avec jardin
- ☐ 2^{ème} : Entrée de maison ou façade décorée
- ☐ 3^{ème} : Balcon et/ou terrasses

Informations complémentaires :

Utilisation de matériaux recyclés : ☐ OUI ☐ NON

Utilisation d'énergies renouvelables (solaire, LED...) : ☐ OUI ☐ NON

Créations personnelles : ☐ OUI ☐ NON

Date et signature :

Ce bulletin est à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à l'accueil avant le 8 décembre 2023 ou à remplir en ligne sur le site de la ville de Livron.